

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2024

PERSPECTIVES 2025



Table des matières

<i>I. PRÉSENTATION DE MOBILISUD</i>	2
<i>II. PROJET DES CENTRALES LOCALES DE MOBILITÉ</i>	4
<i>III. GUICHET D'INFORMATION MOBILITÉ</i>	6
1. Objectif du service	6
2. Deux numéros verts	6
3. Outil : Cadastre de la Mobilité	6
4. Méthode : Pyramide inversée	7
5. Actions de promotion du service	8
6. Chiffres 2024	9
Nombre de demandes et nombre d'appels	9
Répartition des demandes par motifs	11
Répartition des demandes par communes	12
Aboutissements des demandes	14
<i>IV. SERVICE DE TRANSPORTS À LA DEMANDE</i>	16
1. Objectif du service	16
2. Conditions d'accès au service	16
3. Merci aux chauffeurs volontaires	16
5. Chiffres 2024	17
Nombre de trajets réalisés	17
Répartition des trajets récurrents et occasionnels	17
Délai pour rechercher une solution de mobilité	18
Répartition des trajets Mobilisud par communes	19
Répartition des bénéficiaires par communes	20
Répartition des bénéficiaires par genres et par tranches d'âge	21
<i>V. SERVICE D'AUTO-ÉCOLE À TARIF SOCIAL</i>	22
<i>VI. RÉFÉRENT MOBILITÉ : PROJET DE FORMATIONS EMSR À HASTIÈRE</i>	26
<i>VII. CONCLUSION</i>	30
<i>VIII. PARTENAIRES</i>	32

I. Présentation de Mobilisud

Rappelons le contexte sociétal dans lequel se développent les activités de Mobilisud, association active sur tout le territoire de l'arrondissement de Dinant :

Au regard des impératifs de rentabilité de notre société actuelle, force est de constater que les services les plus élémentaires (magasins, médecins, pôles économiques, écoles, activités sportives, culturelles et sociales...) sont de moins en moins présents dans les zones à faible densité de population. Dans ces conditions, la mobilité est devenue un enjeu primordial en milieu rural, gage d'épanouissement et de bien-être pour les individus. Malheureusement, avec la disparition progressive des transports publics tels que le train et le bus, l'accès à la mobilité dans les zones rurales se résume trop souvent à l'accès à la voiture personnelle, lui-même corrélé à une capacité financière et/ou physique, créant ainsi des inégalités sociales toujours plus grandes en termes de santé, de travail, d'éducation, de culture, et plus généralement d'intégration de l'individu dans la société.

Face à ce lourd constat, des solutions de mobilité doivent être mises en place. Depuis sa création en 2016, les services proposés par Mobilisud participent à ces solutions. Nos actions s'orientent aujourd'hui sur 4 axes :



1. GUICHET D'INFORMATION MOBILITÉ

Nous gérons une centrale d'appels (0800) accessible tous les jours ouvrables de la semaine. Grâce à un inventaire précis et sans cesse mis à jour des opérateurs de transports sur le territoire, nous mettons notre bonne connaissance du secteur de la mobilité au service de chaque citoyen, et mettons tout en œuvre pour trouver une solution aux multiples besoins de déplacements.

2. TRANSPORT DES PERSONNES À LA DEMANDE

Malheureusement, dans bien des cas, aucune solution ne peut être trouvée parmi les services préexistants. Quelle que soit la raison du déplacement, quel que soit le jour ou l'heure du déplacement, nous réalisons le trajet demandé, grâce à notre pool de chauffeurs volontaires (trajet assuré dans plus de 99% des cas). Nous apportons ainsi une solution physiquement et financièrement accessible pour les personnes précarisées et isolées.

3. AUTO-ÉCOLE À TARIF SOCIAL

Nous proposons un accompagnement aux personnes fragilisées ainsi qu'aux jeunes souhaitant obtenir leur permis de conduire, théorique et pratique.

4. RÉFÉRENT MOBILITÉ

L'arrondissement de Dinant étant une zone fort étendue, nous sommes conscients de la spécificité de chaque territoire et souhaitons développer des projets de mobilité innovante correspondant aux besoins de chaque localité. Il s'agit dans un premier temps d'analyser les besoins en mobilité, de réfléchir ensuite aux meilleures solutions à y apporter, pour enfin passer à l'action sur le terrain.

Cette vision a d'ores et déjà été mise en action avec un premier projet, développé dans la commune d'Hastière, qui s'est concrétisé en 2024 par la réalisation d'activités de sensibilisation à la mobilité douce en milieu scolaire.



II. Projet des Centrales Locales de Mobilité

A l'initiative du Ministre de la Mobilité, 8 Centrales Locales de Mobilités (CLM) ont été créées, dans l'objectif de mieux coordonner le secteur du Transport de Personnes à la Demande sur le territoire wallon. Mobilisud est, depuis 2022, la Centrale Locale de Mobilité pour le territoire de l'arrondissement de Dinant.

Les missions de chaque CLM sont les suivantes :

- Réaliser l'inventaire des services de mobilité présents sur leur territoire et le mettre à jour.
- Organiser et gérer la centrale téléphonique locale du Numéro Vert régional unique, en garantissant une réponse adaptée et proche du demandeur.
- Jouer un rôle d'éducation permanente auprès de la population pour promouvoir la mobilité durable et alternative à l'usage individuel de l'automobile.
- Alimenter et faire évoluer les outils informatiques communs (notamment, l'outil de planification *CitiMoov*).
- Promouvoir l'outil de planification *CitiMoov* auprès des opérateurs de Transports à la Demande sur leur territoire, accompagner ces opérateurs dans le processus d'intégration à l'outil et être pour ces opérateurs le référent en matière d'utilisation de l'outil.
- Entretenir un réseau de partenaires et développer des partenariats avec les opérateurs de Transport à la Demande présents sur leur territoire.
- Etablir un partenariat avec les Communes et jouer un rôle d'éducation permanente auprès des Services de Mobilité et des élus locaux afin de contribuer au développement du secteur de Transport à la Demande sur leur territoire.

En 2024 et en 2025, Mobilisud a et continuera d'assurer toutes les missions liées à ce rôle de Centrale Locale de Mobilité de l'Arrondissement de Dinant (CLM-DT).

III. Guichet d'Information Mobilité

1. Objectif du service

Des initiatives de mobilité sur le territoire, il y en a peu, mais il en existe tout de même. Cependant, celles-ci sont souvent peu connues par le public et peu coordonnées entre-elles. Il est donc parfois difficile, pour un citoyen non averti ou non familiarisé avec les nouvelles technologies, de trouver, seul, le transport le plus en adéquation avec son besoin.

L'objectif de ce Guichet d'Information Mobilité est de renseigner et d'aider chaque citoyen à trouver la meilleure solution à son besoin de mobilité.

Chaque citoyen peut donc nous contacter, par téléphone (numéros verts gratuits) ou par email. Nous mettons alors notre bonne connaissance du secteur de la mobilité à son service, et mettons tout en œuvre pour trouver une solution à son besoin de déplacement.

2. Deux numéros verts

Depuis que nous sommes agréés Centrale Locale de Mobilité par le SPW, ce service est ouvert, totalement gratuitement, à tous les citoyens des 15 communes de l'arrondissement de Dinant.

A ce jour, les citoyens peuvent nous contacter par téléphone via deux numéros verts :

- 0800/37.309 : numéro initié par Mobilisud depuis la naissance du service en 2016.
- 0800/54.621 : numéro initié par la Région Wallonne, et commun à toutes les Centrales Locales du Mobilité wallonnes. En fonction du code postal encodé par l'appelant, celui-ci est redirigé vers la Centrale Locale de Mobilité de son territoire.

A ce jour, la majorité des appels nous parviennent via le numéro Mobilisud, d'une part parce qu'il est connu depuis de nombreuses années, et d'autre part, parce qu'aucune promotion du numéro vert wallon n'a encore été réalisée. En 2025, une large promotion du numéro vert wallon est prévue, ce qui devrait faire considérablement augmenter le nombre d'appels. Il sera nécessaire de se préparer pour faire face à cette augmentation.

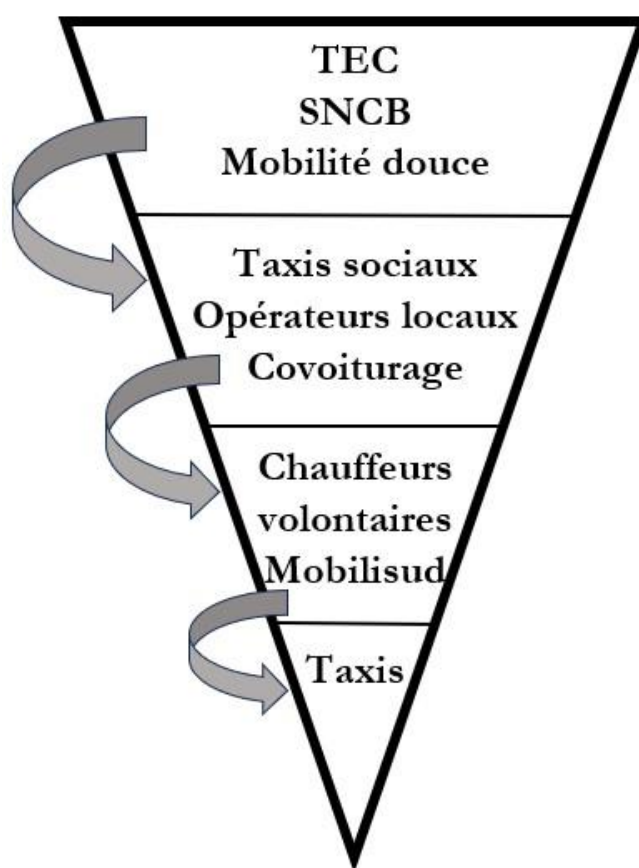
3. Outil : Cadastre de la Mobilité

Pour renseigner au mieux et de la manière la plus complète possible, les conseillers Call Center doivent sans cesse se tenir informés de ce qui existe et ce qui change en termes de solutions de mobilité sur le territoire. Pour cela, nous avons développé un outil que nous appelons « Le Cadastre de la Mobilité ». Il s'agit d'un inventaire complet

et détaillé de tout ce qui existe sur l'arrondissement de Dinant, et ce pour tous les modes de transports (transports en communs, transports à la demande, transports doux, locations ou partages de véhicules...). Ce Cadastre est sans cesse tenu à jour et actualisé.

4. Méthode : Pyramide inversée

Il est important d'orienter le citoyen vers une solution de mobilité qui lui convienne, mais également qui, d'une part, sera financièrement la plus abordable, et d'autre part, constitue une mobilité durable. Pour cette raison, les conseillers tendent de trouver une solution en gardant à l'esprit la pyramide inversée ci-dessous.



5. Actions de promotion du service

En 2024, nous avons participé à plusieurs événements locaux pour faire connaître nos services :

- Café papotes de Vresse-sur-Semois (janvier 2024)
- Salon des Seniors de Dinant (avril 2024)
- Salon de la Mobilité à Vresse-sur-Semois (septembre 2024).

Par ailleurs, nous avons également renforcé nos liens avec les partenaires mobilité du territoire, ce qui a permis de mieux faire connaître nos services et d'affirmer notre position de référence dans le secteur.

Nous souhaitons en 2025 intensifier nos actions de promotion. Grâce à un subside obtenu auprès d'*Action Vivre Ensemble*, nous collaborerons en début d'année 2025 avec un infographiste afin de moderniser notre identité visuelle : création d'un nouveau logo, conception d'affiches et de flyers, ainsi que de supports de communication (bannières, roll-up, beach-flags).

Avec cette nouvelle image modernisée, nous prévoyons les actions de promotion suivantes en 2025 :

- Participer à plusieurs événements locaux, afin d'aller à la rencontre du public cible (personnes âgées, adultes isolées, jeunes en manque de référent...), pour qui le contact social est essentiel (par exemple : réunions de 3x20, cafés papotes, événements organisés par des Maisons de Jeunes, Salon des aînés, etc.).
- Diffuser nos nouvelles affiches et flyers dans les villages (CPAS, administrations communales, salles d'attente médicales, pharmacies, petits commerces, églises, etc.).
- Réaliser des toutes-boîtes dans les zones les moins sollicitées par nos services.
- Renforcer les liens avec les institutions et organisations locales pouvant relayer nos services (par exemple : Maison des Jeunes, Homes et Résidences, écoles secondaires, centres de formations pour adultes, etc.).

6. Chiffres 2024

Nombre de demandes et nombre d'appels

En 2024, nous avons recensé un total de 6 285 demandes, qu'elles aient été reçues par téléphone ou par e-mail, soit une moyenne de 120 demandes par semaine.

Ce chiffre représente une augmentation de 26 % par rapport à l'année 2023, où la moyenne était de 96 demandes hebdomadaires. Ainsi, 2024 marque le niveau de demandes le plus élevé depuis la création de Mobilisud en 2016.

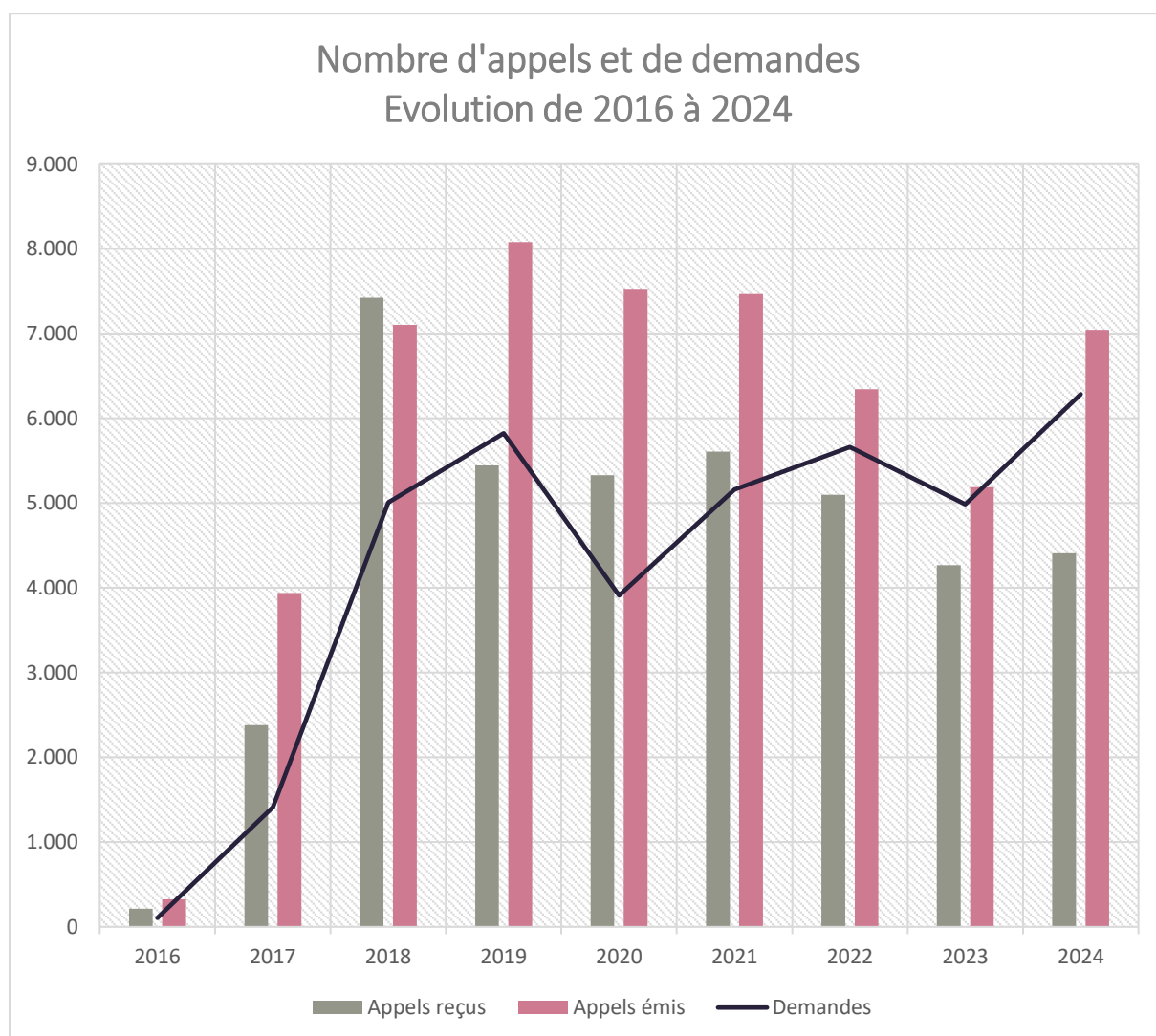
Il est difficile d'expliquer avec certitude les raisons de cette forte hausse, d'autant plus que les chiffres peuvent varier d'une année à l'autre en fonction de l'arrivée ou du départ de certains bénéficiaires utilisant nos services de manière récurrente (par exemple : dialyses, séances de rééducation, etc.).

Toutefois, cette augmentation peut sans doute être partiellement attribuée aux actions de promotion menées en 2024. Ces résultats nous encouragent à poursuivre nos efforts de promotion en 2025.

La forte hausse du nombre de demandes met en évidence la persistance et l'intensification des problématiques de mobilité dans les zones rurales. La mobilité est un enjeu croissant pour les communes de notre territoire, confirmant ainsi la pertinence et la nécessité de services tels que *Mobilisud*. Elle souligne également l'importance de développer de nouvelles solutions répondant aux besoins de mobilité grandissants des citoyens ruraux.

Malgré la forte augmentation des demandes, le nombre d'appels reçus en 2024 est resté relativement stable par rapport à 2023, avec 4 408 appels enregistrés, soit une moyenne de 85 appels par semaine en 2024, contre 82 en 2023. Cette stabilisation du nombre d'appels reçus est simplement le reflet d'une évolution des mentalités, des modes de communication et de fonctionnement, que l'on constate depuis 2020. De plus en plus de demandes nous sont en effet désormais faites non plus par téléphone, mais par email. Pour raison d'efficacité, les organismes tels que maisons de repos ou centres d'accueil ont également désormais pris l'habitude de programmer plusieurs trajets en une seule demande.

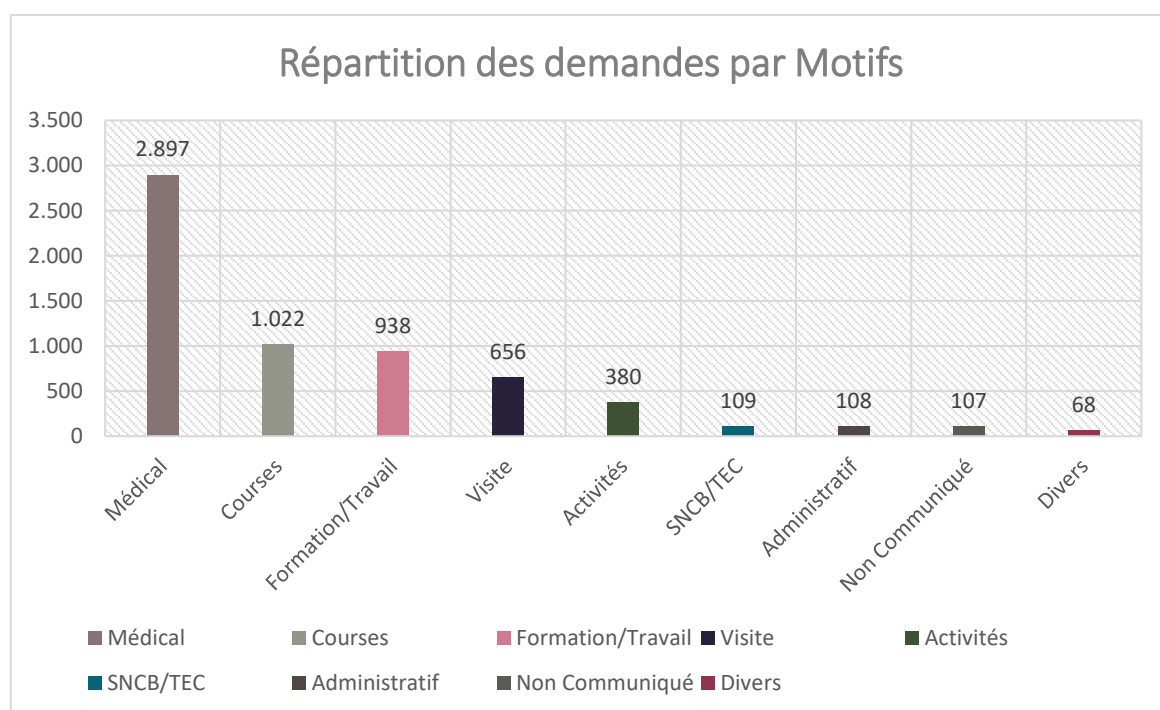
En revanche, le nombre d'appels émis a connu une augmentation significative. En 2024, nous avons effectué 7 045 appels, soit une moyenne de 135 appels par semaine, marquant une hausse de 35 % par rapport à 2023. Cette augmentation est logiquement liée à la croissance du nombre de demandes. Par souci de rapidité, la recherche d'une solution de transport nécessite fréquemment des appels aux opérateurs de mobilité locaux et, le cas échéant, à nos chauffeurs volontaires. Néanmoins, l'écart entre l'augmentation des appels émis (+35 %) et celle des demandes (+26 %) illustre la complexité croissante de la recherche de solutions de mobilité. Par rapport à 2023, nous avons en 2024 dû multiplier les contacts pour trouver des solutions de transport adaptées.



Répartition des demandes par motifs

En 2024, les raisons des demandes de déplacements restent globalement similaires à celles de 2023. La majorité des sollicitations concernent des déplacements pour raisons médicales :

- 2 897 demandes (46%) étaient des besoins de déplacements pour raisons médicales.
- 1 022 demandes (16%) étaient des besoins de déplacements pour effectuer des courses.
- 938 demandes (15%) étaient des besoins de déplacements pour se rendre en formation ou au travail.
- 656 demandes (10%) étaient des besoins de déplacements pour réaliser des visites, donc conserver un lien social.
- 380 demandes (6%) étaient des besoins de déplacements pour réaliser des activités socio-culturelles ou de loisirs.



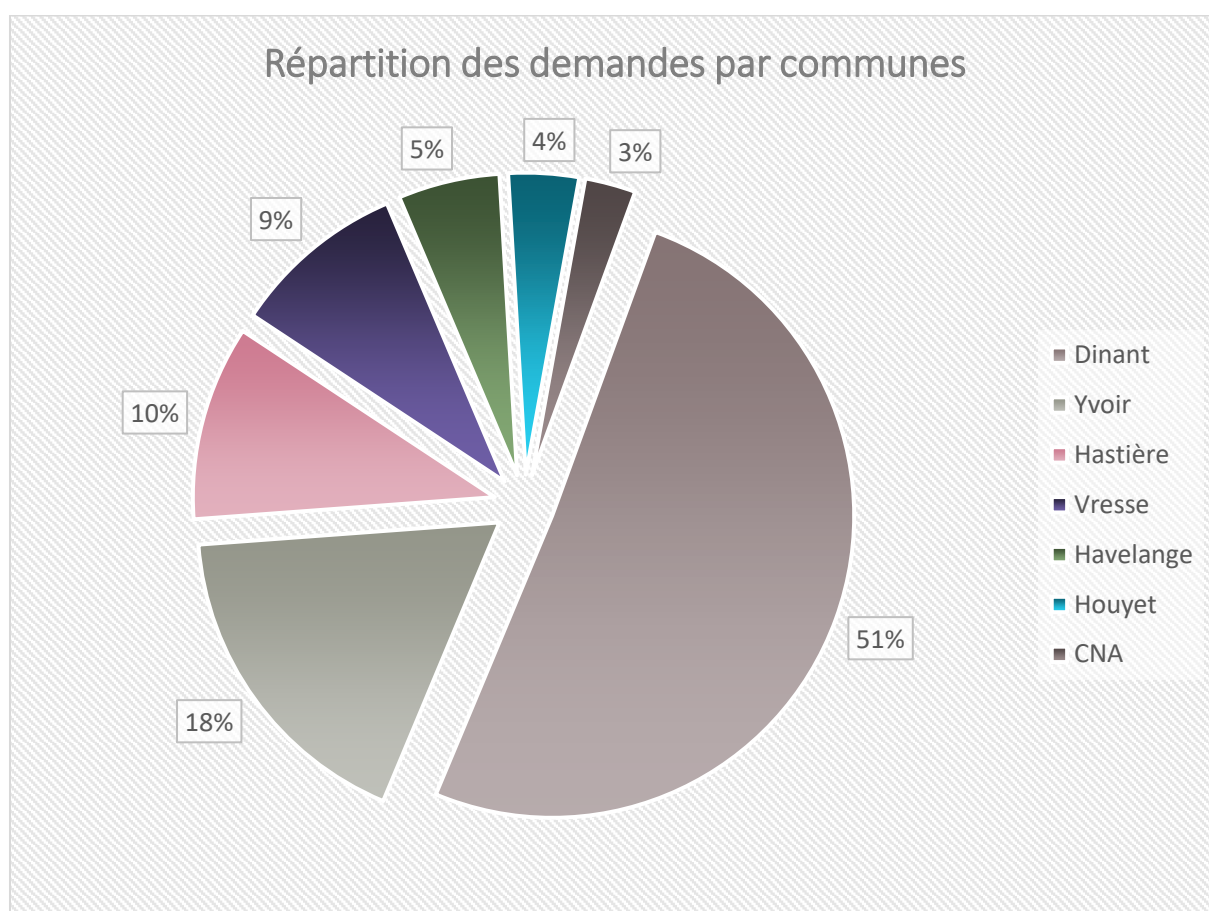
- **Médical** : médecin, dentiste, kiné, psy, chimio, dialyse, radio, examen médical, vaccination, pharmacie, optique, vétérinaire, entrées ou sorties d'une hospitalisation, d'un centre de revalidation...
- **Courses** : alimentaire et non alimentaire.
- **Formation/travail** : trajets vers/depuis une école, un centre de formation, le lieu de travail, un entretien d'embauche, un centre d'examen du permis de conduire...
- **Visite** : visite à la famille ou à des amis, visite dans une maison de repos, visite d'un enfant placé, cimetière...
- **Activités** : culturelles, sportives, sociales, loisirs, telles que : aller à la bibliothèque, à la salle de sport, à la piscine, voir un spectacle, au cinéma, participer à une activité, partir en voyage, stage enfants...
- **SNCB/TEC** : depuis ou vers un arrêt de bus ou une gare.
- **Administratif** : avocat, notaire, administration communale, syndicat, mutuelle, banque, élection, tribunal...
- **Divers** : visite d'appartements, Recyparc, déménagement, esthéticien, coiffeur, coiffage...
- **Non communiqué**

Répartition des demandes par communes

S'agissant de la provenance de ces 6.285 demandes reçues, la répartition par communes de l'arrondissement reste assez similaire à l'année 2023.

Notons tout de même deux évolutions notables :

- La part des demandes provenant des citoyens de Vresse-sur-Semois a plus que doublé, passant de 4 % en 2023 à 9 % en 2024.
- À l'inverse, la part des demandes en provenance de Houyet a diminué, passant de 10 % en 2023 à 4 % en 2024.



*CNA : Communes Non Adhérentes au service TAD Mobilisud.

Par ailleurs, nous constatons que très peu de demandes émanent des citoyens des 9 communes non adhérentes à Mobilisud (Bièvre, Gedinne, Beauraing, Onhaye, Anhée, Hamois, Ciney, Somme-Leuze et Rochefort), quand bien même ce service leur est accessible gratuitement.

Ce constat n'est pas surprenant. En effet, pour ces communes, le service est peu connu, puisque la Région Wallonne n'a pas encore réalisé de promotion massive des

Centrales Locales de Mobilité et du numéro vert wallon. Tandis que les autres communes, adhérentes à Mobilisud (Yvoir, Hastière, Houyet, Dinant, Vresse-sur-Semois et Havelange), connaissent déjà bien ce service, puisque Mobilisud en a réalisé une promotion.

Cette large promotion devrait être faite par la Région Wallonne en 2025, ce qui, plus que probablement, devrait modifier considérablement la répartition par communes des demandes reçues.

Nous constatons également que le nombre de demandes provenant de Dinant est nettement supérieur à celui des autres communes.

Cela s'explique partiellement par le fait que le nombre de citoyens à Dinant est bien plus élevé que dans les autres communes. Cependant, même si l'on adapte les chiffres au prorata de la population, le nombre de demandes reçues de Dinant est sur-représenté (pour des chiffres plus détaillés, voir tableau en page 20). Nous pouvons supposer que cela s'explique par deux éléments :

- Forte promotion locale : les services de la Ville de Dinant (PCS, CPAS, bulletins communaux, etc.) jouent un rôle actif dans la communication autour du Guichet d'Information Mobilité. Nous ne pouvons qu'inviter les autres communes à réaliser une large promotion du service auprès de leurs citoyens.
- Absence d'alternative locale : contrairement aux autres communes, Dinant ne dispose pas d'un service de transport à la demande local (taxi social ou Flexitec). Dans les autres localités, nous supposons donc qu'une partie des citoyens se tourne directement vers ces services, ce qui réduit la demande auprès du Guichet d'Information Mobilité de Mobilisud.

Il convient cependant de souligner que comparer les communes entre elles reste complexe. Outre le nombre d'habitants, plusieurs facteurs influencent les besoins en mobilité :

- La présence et la qualité de l'offre en transports en commun
- Le profil sociodémographique des citoyens (âge, revenus, etc.)
- Le caractère urbain ou rural du territoire concerné

Ces éléments doivent être pris en compte pour une analyse plus approfondie des disparités observées.

Aboutissements des demandes

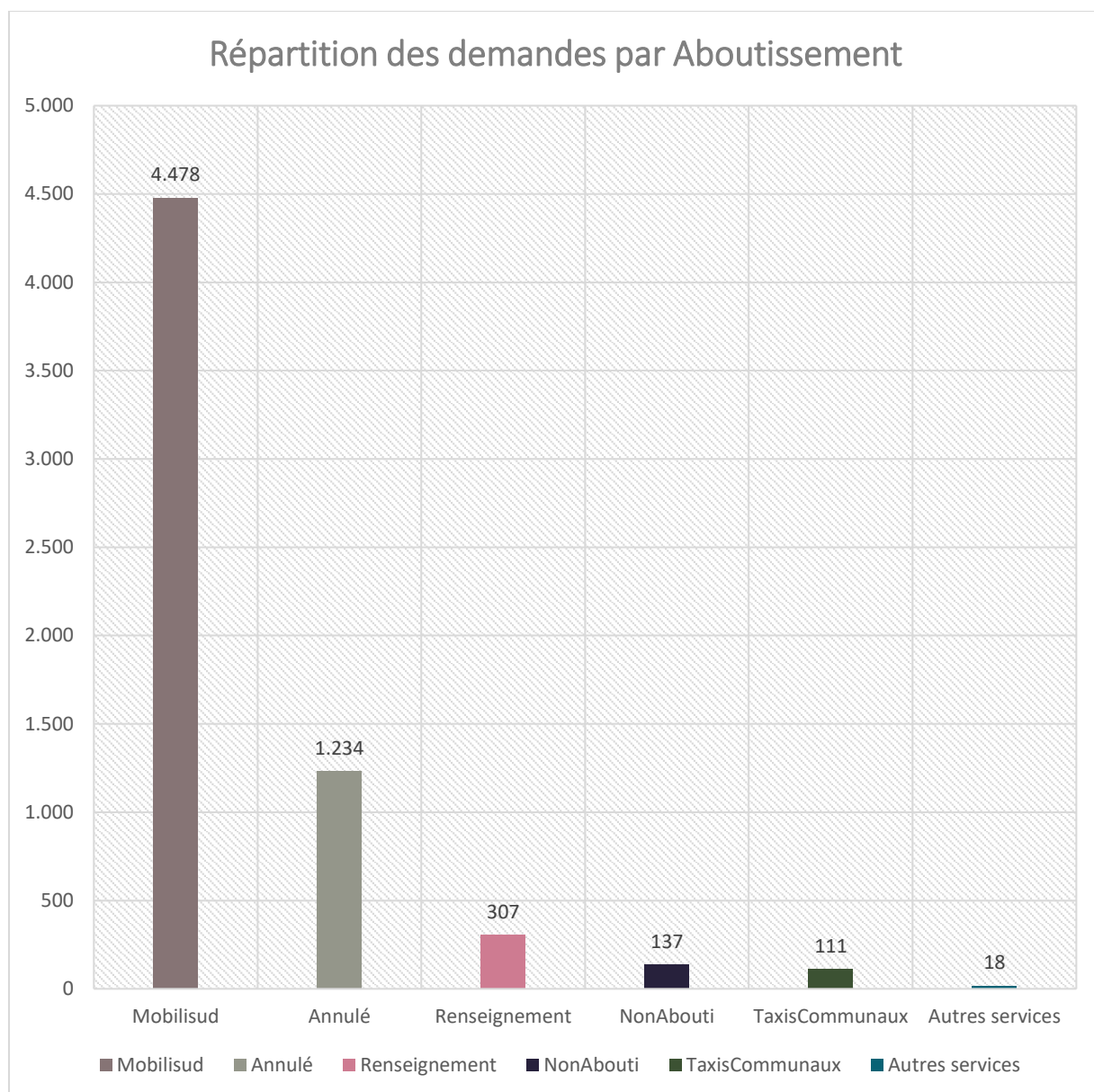
Nous ne sommes pas peu fiers de constater qu'un nombre très faible des demandes n'ont pas trouvé de solution (seulement 2,2% des demandes) :

- 6 demandes n'ont pas trouvé de solution car la solution proposée était trop chère pour le citoyen.
- 16 demandes n'ont pas trouvé de solution car il n'y avait aucun opérateur ni aucun chauffeur disponible pour effectuer le déplacement (seulement 0,25% des demandes !)
- 115 demandes n'ont pas trouvé de solution car le délai entre la demande et le moment du déplacement était trop court (moins de 48h) pour apporter une réponse adéquate. Notons que pour les rendez-vous médicaux, les conseillers call centers tentent toujours de trouver une solution de transport, quand bien même le délai de 48h n'est pas respecté.

On constate également que seulement 129 demandes (2%) ont pu être prises en charge par des opérateurs locaux (souvent les taxis sociaux), alors que c'est l'option que nos conseillers tentent d'appliquer en priorité. Cela a été dû au fait que bien souvent, la demande n'entre pas dans les critères imposés (lieu de destination, motif du déplacement, horaire du déplacement), ou bien que le service est déjà saturé.

Il résulte que la majorité des demandes reçues (4 478 demandes) a finalement été prise en charge par le Service TAD de Mobilisud (71%), alors qu'il ne doit s'agir que d'une solution de dernier recours, utilisée uniquement lorsqu'aucune autre alternative n'est disponible. Ce chiffre souligne l'importance cruciale du Service TAD de Mobilisud. Sans l'existence de ce service, 4 478 demandes seraient restées sans solution de mobilité.

Notons également que presque 20% (1 234) des demandes sont finalement annulées, malgré le traitement initial de la demande par les conseillers Mobilisud. Cela est souvent dû à des aléas indépendants de la volonté des bénéficiaires, mais il est à noter que cela entraîne inévitablement une charge importante de travail administratif pour notre équipe.



IV. Service de Transports à la Demande

1. Objectif du service

Lorsqu'aucun service préexistant ne peut prendre en charge la demande de transport, et seulement lorsqu'il n'y a aucune autre solution, nous mobilisons les chauffeurs volontaires Mobilisud pour effectuer le déplacement, et ce quel que soit le motif du déplacement. Nous apportons ainsi une solution physiquement et financièrement accessible au manque de solution de mobilité du territoire

2. Conditions d'accès au service

Ce service de Transport à la demande est accessible à tous les citoyens qui respectent la 3 conditions suivantes :

- Être domicilié dans l'une des 6 communes adhérentes à ce service (Yvoir, Dinant, Houyet, Hastière, Havelange et Vresse-sur-Semois).
- Ne pas dépasser le plafond de revenu (2X le RIS).
- Avoir payé une cotisation annuelle (en 2024, 15€ pour la cotisation individuelle et 22€ pour la cotisation famille).

3. Merci aux chauffeurs volontaires

Pour assurer tous ces trajets, Mobilisud peut compter sur un pool de chauffeurs volontaires (38 chauffeurs volontaires sur l'année 2024). Selon leurs disponibilités, chaque chauffeur donne de son énergie et de son temps pour rendre service et répondre à un besoin sociétal.

Grand merci à eux !

Gérer et développer notre communauté de chauffeurs volontaires est un travail continu. Par rapport à 2023 (29 chauffeurs), nous avons déjà augmenté notre pool de chauffeurs volontaires en 2024, mais il nous faut encore accroître nos efforts. En 2025, une attention particulière sera faite pour rechercher de nouveaux chauffeurs volontaires, ainsi que pour fidéliser les chauffeurs volontaires actuels.

4. Chiffres 2024

Nombre de trajets réalisés

Encore une fois, les chiffres de l'année 2024 nous montrent la grande nécessité d'existence de ce service de transport, puisque sur les 6 285 demandes reçues, 4 478 demandes (71%) ont été prises en charge par les chauffeurs volontaires Mobilisud, faute d'autre solution possible.

Cela correspond à une moyenne de 86 trajets chaque semaine qui sont effectués par les chauffeurs volontaires Mobilisud, contre une moyenne hebdomadaire de 74 trajets en 2023 (1 aller et retour = 1 trajet).

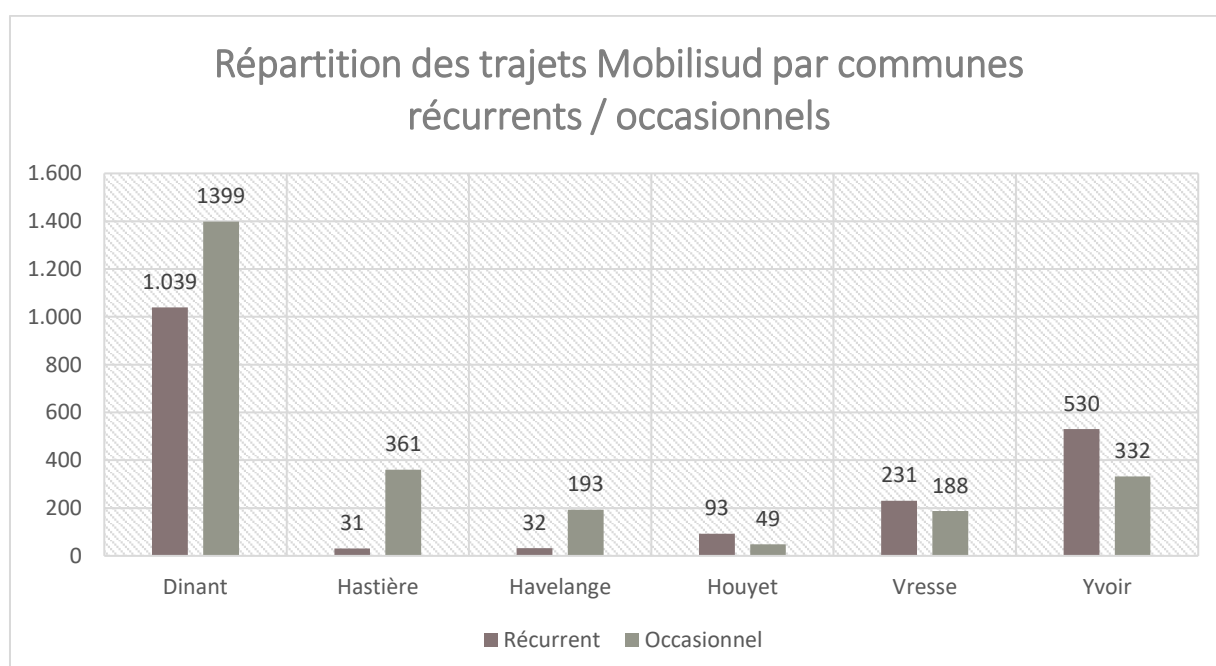
Par rapport à 2023, les chiffres sont en hausse de 17%, ce qui est logique puisque le nombre de demandes reçues est également en hausse.

Répartition des trajets récurrents et occasionnels

On constate qu'un peu moins de la moitié des trajets réalisés par Mobilisud sont des trajets récurrents, c'est-à-dire que les trajets se répètent de manière périodique (par exemple, chaque lundi).

En effet, 1 956 trajets (44%) étaient des trajets récurrents tandis que 2 522 trajets (56%) étaient des trajets occasionnels.

Cela s'explique sans doute par le fait que la majorité des services de transports locaux n'acceptent pas de prendre en charge les trajets récurrents, car ceux-ci surchargeraient considérablement leur service.



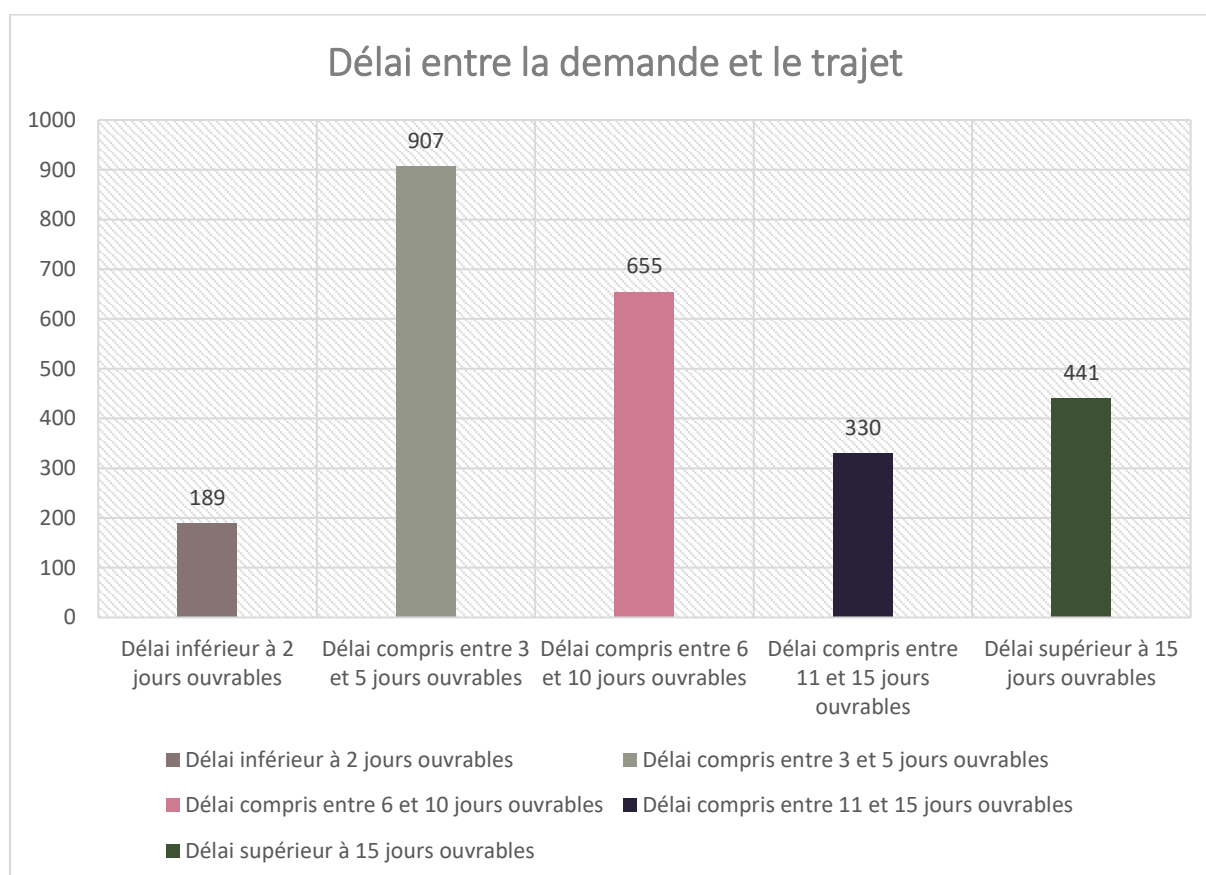
Délai pour rechercher une solution de mobilité

L'analyse des dates de demandes et de trajets permet d'évaluer le délai dont disposent les opérateurs Mobilisud pour organiser une solution de mobilité.

En 2024, sur un total de 2 522 demandes de trajets non récurrents finalement pris en charge par les chauffeurs volontaires Mobilisud, une part significative a dû être traitée dans des délais restreints :

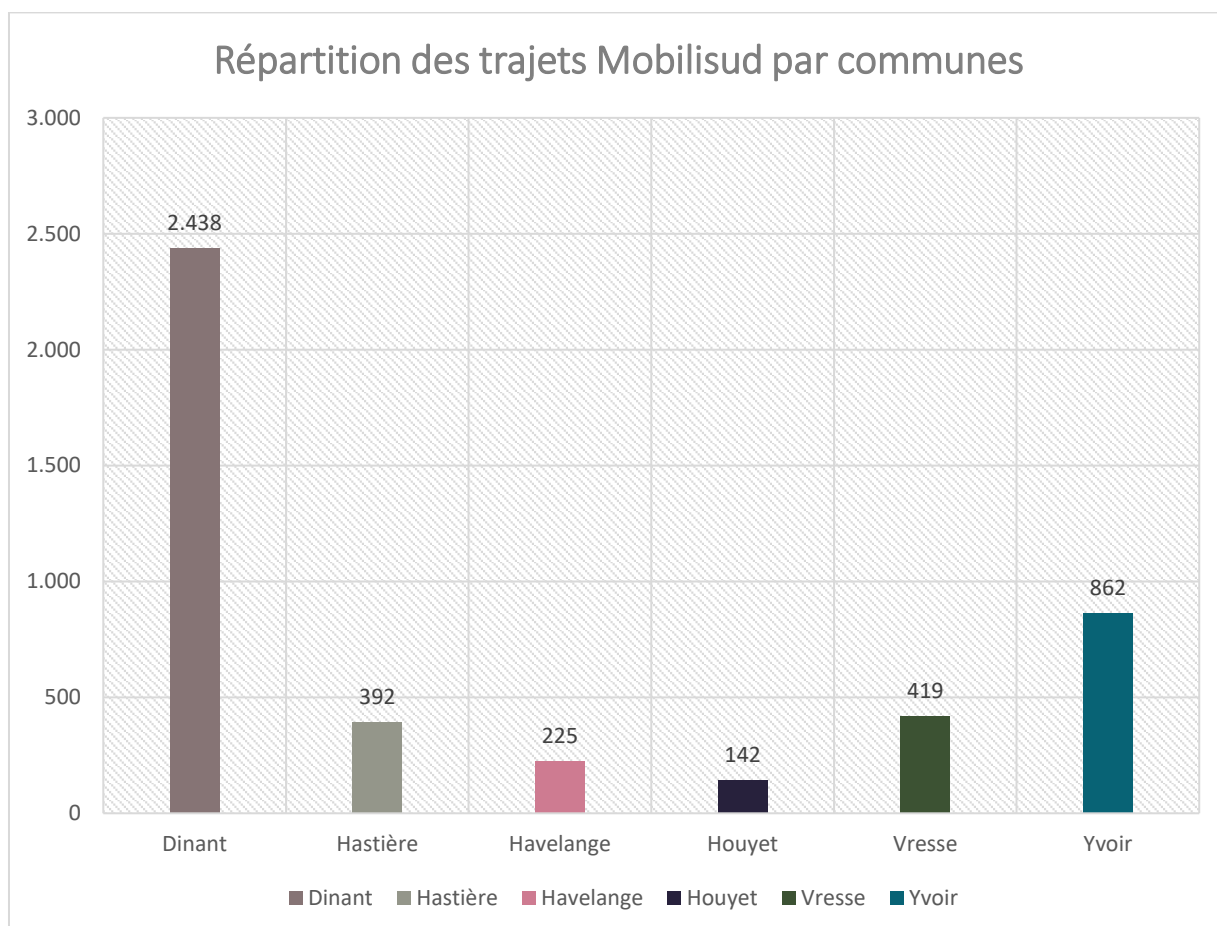
- 7,5 % en moins de 2 jours ouvrables
- 36 % entre 3 et 5 jours ouvrables
- 26 % entre 6 et 10 jours ouvrables
- 13 % entre 11 et 15 jours ouvrables
- 17,5 % au-delà de 15 jours ouvrables

Les opérateurs de transport locaux, souvent contraints par des plannings déjà saturés ou des impératifs organisationnels, ont rarement la capacité de répondre aux demandes de dernière minute. Les chauffeurs volontaires Mobilisud jouent donc souvent un rôle clé en assurant la prise en charge de ces trajets aux délais d'action restreints.



Répartition des trajets Mobilisud par communes

Tout comme la répartition du nombre de demandes reçues, la répartition du nombre de trajets Mobilisud par communes garde logiquement la même tendance : Dinant représente un peu plus de la moitié des trajets réalisés (54,4%).

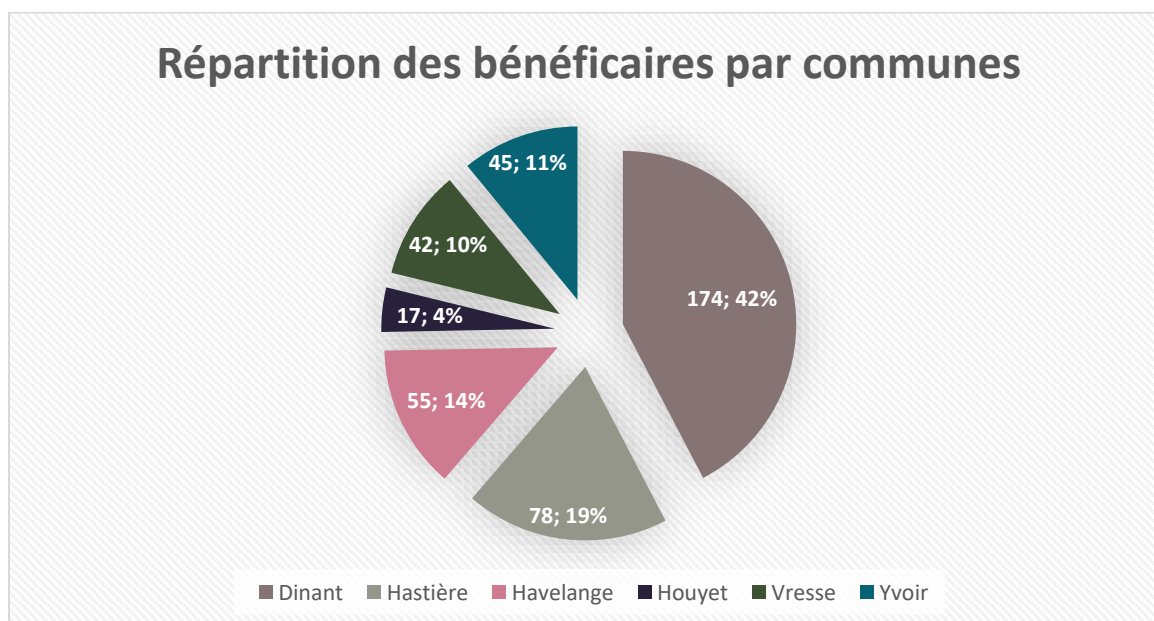


	Nbr d'habitants (au 31déc)	Pourcentage population Arrondissement	Pourcentage population Mobilisud (service TAD)	Pourcentage demandes reçues	Pourcentage trajets Mobilisud
DINANT	13.253 hab.	11,7%	31,7%	51%	54,4%
YVOIR	9.204 hab.	8%	22%	18%	19,3%
HASTIÈRE	6.082 hab	5,4%	14,7%	10%	8,8%
HAVELANGE	5.462 hab.	4,8%	13,1%	5%	5%
HOUYET	5.215 hab.	4,6%	12,5%	4%	3,2%
VRESSE	2.546 hab.	2,2%	6,1%	9%	9,4%
CNA	71.556 hab.	63%	/	3%	/
TOTAL	113.318 hab.	100%	100%	100%	100%

Répartition des bénéficiaires par communes

Les chauffeurs volontaires Mobilisud ont au total pris en charge les demandes de trajets de pas moins de 407 bénéficiaires sur l'année 2024, ce qui constitue une augmentation de 17% par rapport à 2023 (347 bénéficiaires en 2023).

42,5% étaient des dinantais, 18,9% était des hastiérois, 13,4% étaient des havelangeois, 11% étaient des yvoiriens, 10,2% était des vressoises et 4,2% étaient des houyétois.

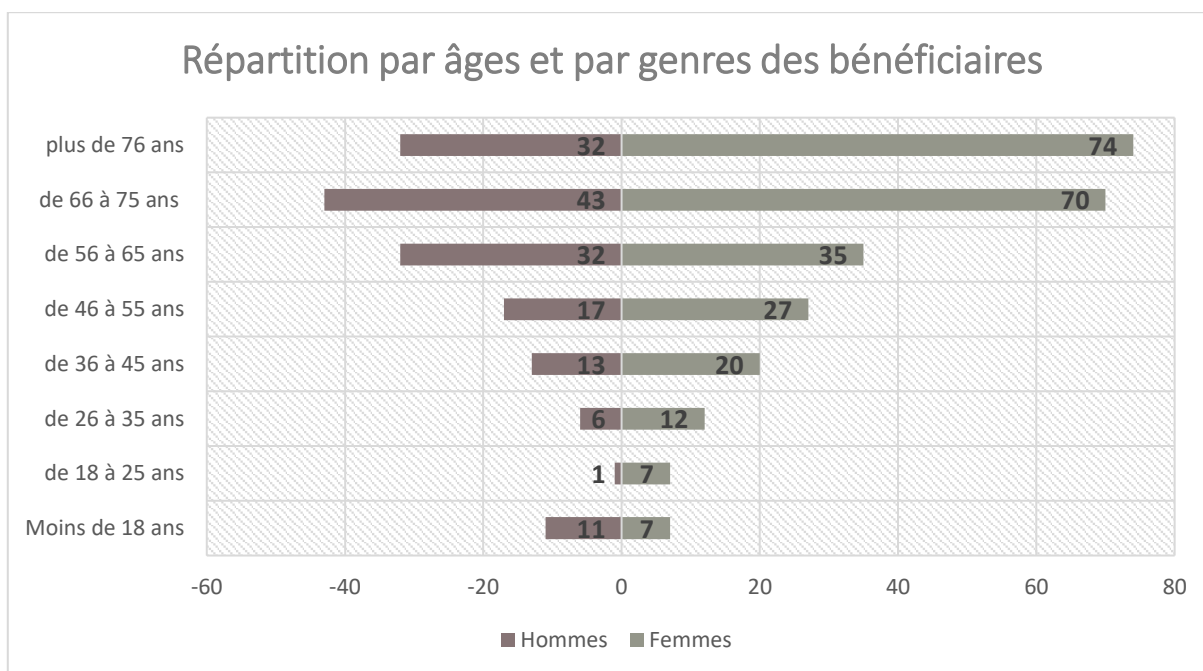


*4 bénéficiaires ont déménagé en cours d'année 2024, depuis une commune adhérente vers une autres commune adhérente. Pour cette raison, ces 4 bénéficiaires entrent dans les statistiques de deux communes à la fois.

Répartition des bénéficiaires par genres et par tranches d'âge

Les bénéficiaires transportés par Mobilisud sont plutôt des femmes, puisqu'on comptabilise 252 femmes (62%) pour 155 hommes (38%).

Les bénéficiaires transportés par Mobilisud sont plutôt âgés, puisqu'au total, on comptabilise 70% de personnes de plus de 55 ans (286 bénéficiaires).



V. Service d'auto-école à tarif social

Il est clair qu'avec les impératifs écologiques d'aujourd'hui, incitant à l'utilisation des transports en commun et de modes de transports plus doux, la voiture n'a pas bonne presse.

Il est clair aussi qu'elle reste encore, et restera probablement pendant plusieurs décennies encore, indispensable à la mobilité dans les zones rurales. Dans ces zones où les transports publics sont quasi inexistants et où les distances et les dénivelés sont tels qu'utiliser le vélo n'est pas toujours envisageable, les personnes n'ayant pas accès à la voiture sont en marge de la société.

Dans les zones rurales encore plus qu'ailleurs, la voiture est synonyme d'indépendance, d'autonomie, de liberté. C'est un outil utilisé quotidiennement, et malheureusement, force est de constater qu'aucune initiative réaliste n'existe pour permettre prochainement un abandon massif de la voiture dans les villages ruraux.

Dans ce contexte, obtenir son permis de conduire est un enjeu primordial. Et l'Asbl Mobilisud l'a bien compris. Même si nous rêvons et militons pour un monde avec une réduction drastique de la flotte automobile, avec des voitures 100% partagées et fonctionnant 100% à l'énergie propre, même dans ce monde idéal, posséder son permis de conduire restera indispensable pour les habitants des zones rurales.



Pourtant, nous constatons que la population précarisée a de plus en plus de difficultés pour obtenir son permis de conduire, et Mobilisud en a ciblé 3 contraintes principales :

1. LA COMPLEXITÉ ADMINISTRATIVE

Filière accès direct, filière libre, filière auto-école, examen théorique, test de perception des risques, test de capacités techniques, rendez-vous pédagogique, e-learning... Ça donne le tournis et il faut presque avoir le QI d'Einstein pour comprendre toutes ces procédures !

2. LE PRIX

Avec des règles désormais beaucoup plus contraignantes, beaucoup n'ont pas la possibilité d'avoir un guide dans leur entourage, si bien qu'ils doivent nécessairement passer par la filière auto-école, ce qui a un coup considérable.

3. LA DIFFICULTÉ D'ACCÈS

Pour suivre des cours d'auto-école, il faut se rendre dans une auto-école, et celles-ci sont bien généralement situées en ville, loin des zones rurales. Depuis ces zones rurales, il est bien souvent compliqué, voire impossible, de trouver une solution en transport en commun, si bien que dans la majorité des cas, l'apprenant a besoin de trouver une voiture pour se rendre à ses cours. Ce qui est tout de même le comble !

Pour faciliter l'obtention du permis de conduire par le public précarisé, l'Asbl Mobilisud a mis en place, en collaboration avec une auto-école agréée, des cours théoriques et pratiques réservés à ce public. Le service offre un conseil et une assistance administrative gratuite, et des tarifs de cours avantageux.

Ce service est en place depuis 2019, et ouverts aux jeunes, aux demandeurs d'emploi et aux personnes émanant du CPAS ou des mutuelles des 5 communes adhérentes à ce service : Dinant, Hastière, Houyet, Havelange et Vresse-sur-Semois.

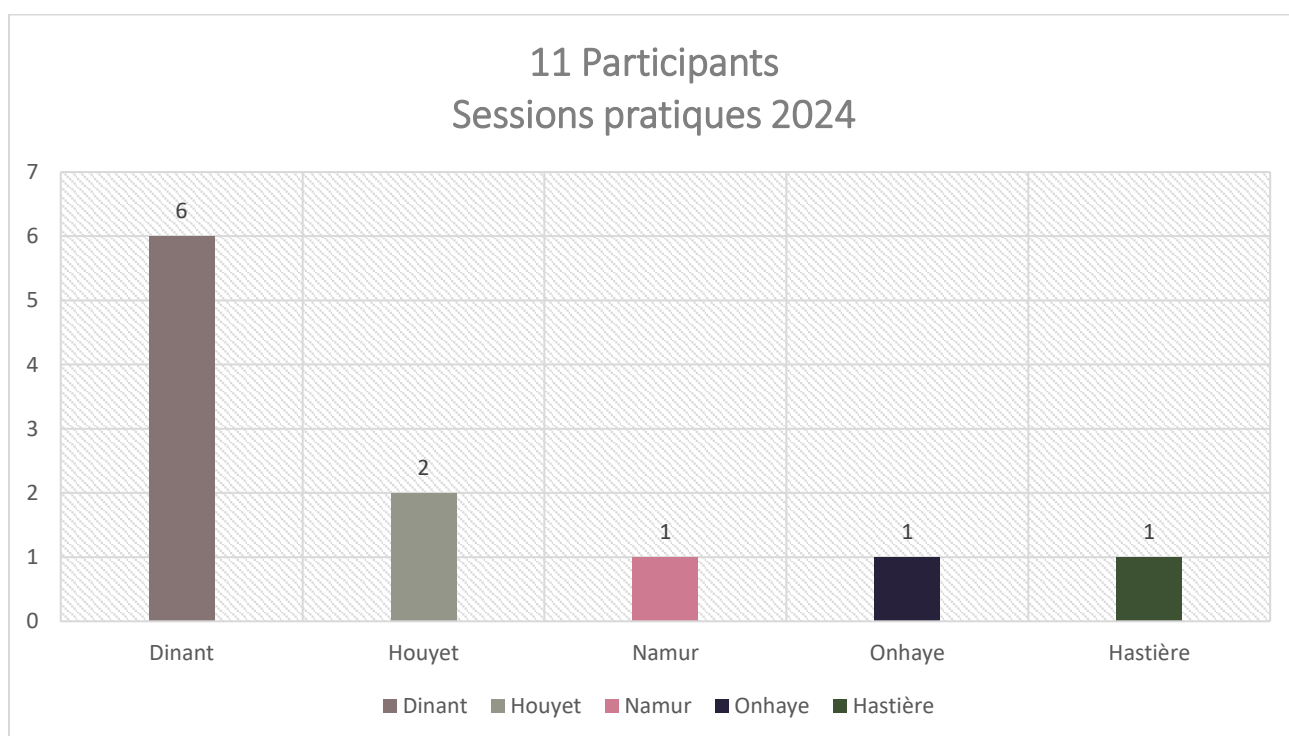
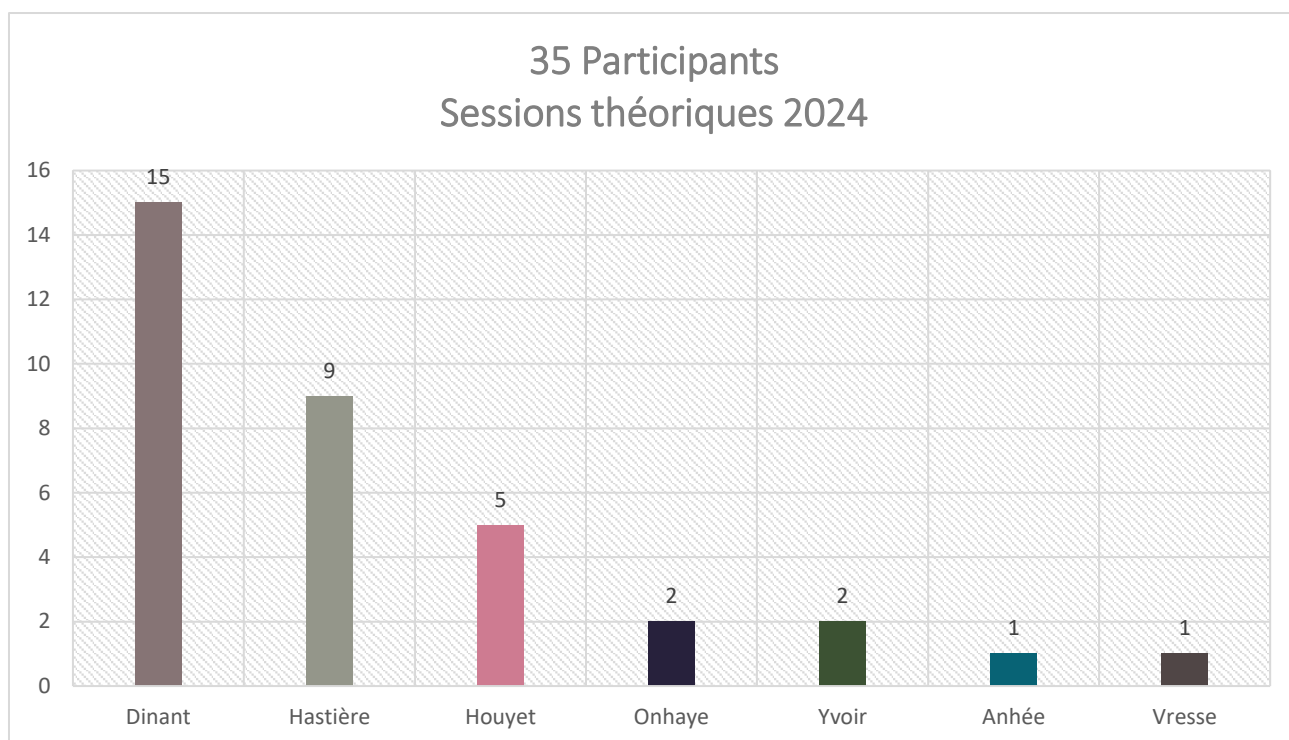
Sur l'année 2024, grâce à Mobilisud, 35 personnes se sont ainsi inscrites aux cours de préparation à l'examen théorique, tandis que 11 personnes se sont inscrites aux cours de préparation à l'examen pratique. D'autres personnes (19 personnes pour les sessions théoriques et 6 personnes pour les sessions pratiques) ont également entamé les démarches, bien que cela ne se soit pas concrétisé en 2024.

L'ouverture de ce service fut donc déjà un premier pas, et cela a atténué partiellement les contraintes de complexité administrative (1) et du prix (2). Mais l'auto-école est basée en villes (à Dinant, Ciney et Rochefort). Pour bon nombre d'habitants de notre territoire, la contrainte de la difficulté d'accès (3) reste donc d'application.

Dès lors, Mobilisud souhaite étudier la faisabilité de développer un nouveau système de fonctionnement, qui supprimerait la contrainte numéro 3. Nous souhaitons étudier la possibilité d'organiser des cours localement, au sein même des villages.

Bien sûr, beaucoup de questions se posent. Et les réponses pourront être différentes selon les spécificités des territoires (5 communes regroupant 49 villages). Les solutions proposées devront nécessairement s'adapter aux contraintes et aux avantages de chaque territoire.

Mobilisud a rentré un projet d'étude de faisabilité auprès des Fonds Pauvreté de la Fondation Roi Beaudoin, intitulé « *Le permis de conduire vient à vous ! Organisation de cours d'auto-école dans les villages* ». Nous avons été ravis d'apprendre qu'un financement a été octroyé au projet. L'année 2025 sera donc consacrée au développement de ce nouveau projet, qui devrait faire évoluer en profondeur le fonctionnement de notre service d'auto-école à tarif social.



*Collaboration entre Mobilisud et l'AMO Globul'In : la participation de citoyens domiciliés hors des 5 communes cotisantes est occasionnellement rendue possible grâce à l'ouverture du service auto-école aux jeunes soutenus par l'AMO Globul'In.

VI. Référent Mobilité : Projet de Formations EMSR à Hastière

Ce projet fut initié en tant que projet pilote, dans le contexte plus général de volonté de développer, au sein de Mobilisud, un pôle Référent Mobilité.

Les communes de notre territoire sont en effet des communes rurales de petites tailles, où la mobilité est trop rarement une priorité, faute bien souvent de moyens et de personnel spécialisé dans le domaine. Ce nouveau service pourrait donc particulièrement intéresser les communes qui n'ont pas de conseiller en mobilité, et ont peu de moyens pour développer des projets Mobilité en interne. L'idée ici est de se mettre à la disposition des communes du territoire, afin d'apporter notre expertise et notre soutien au développement de projets de mobilité, répondant aux besoins et spécificités du territoire communal. Par la suite, les projets spécifiques développés pourraient être dupliqués dans d'autres communes.

Après analyse, le souhait dans la commune d'Hastière était de mettre en place des formations à la Mobilité douce et à la Sécurité Routière pour les élèves des écoles primaires.

Initié en 2022, ces formations devaient se concrétiser en 2023 avec le soutien du SPW-MI, Service EMSR, auprès duquel nous avons obtenu un subside pour financer le projet. Malheureusement, pour des raisons indépendantes de notre volonté et inhérentes aux plannings des écoles, il a été décidé de reporter le projet à l'année suivante, donc en 2024. Ce contre-temps nous a causé bien des soucis, car nous avons dès lors perdu la subvention obtenue, et, année d'élections régionales oblige, le SPW-MI nous a informé ne pas être en mesure d'octroyer de subvention similaire pour l'année 2024. Nous avons donc dû, en urgence, nous atteler à rechercher une autre source de financement, que nous avons fort heureusement trouvée.

Les formations ont donc été organisées dans les 5 écoles primaires de la commune d'Hastière en 2024, en septembre et octobre, et c'est plus de 230 élèves, de la 1^{ère} à la 6^{ème} primaire, qui ont été formés à la mobilité et à la sécurité routière.



Education à la Mobilité et à la
Sécurité Routière

La première partie de la formation était consacrée à apprendre à se déplacer en toute sécurité sur la voie publique (usager piéton). La seconde partie de la formation était consacrée à apprendre à se déplacer en toute sécurité en vélo (usager cycliste). Le tout de manière didactique et ludique, appliqué aux particularités de l'environnement routier de chaque école.

De quoi faire de futurs citoyens avertis et sensibilisés aux modes de mobilités doux et durables.

Ce cycle de formations a connu un vif succès. La presse a d'ailleurs parlé du projet (voir ci-joints) :

- Article paru dans le bulletin communal d'Hastière (décembre 2024)
- Article paru dans le Vers L'Avenir Namur (13 et 23 octobre 2024)
- Reportage et interview au journal de MaTélé (28 septembre 2024)

En 2025, nous souhaitons étudier la possibilité de pérenniser et d'élargir ce projet sur l'ensemble du territoire.

D'une part, notre objectif est d'assurer la continuité du projet à Hastière. L'idéal serait que ces formations soient dispensées tous les deux ans, afin de permettre à chaque élève de suivre l'ensemble du cursus mobilité au cours de ses six années d'enseignement primaire.

D'autre part, nous envisageons d'étendre ce programme aux autres écoles primaires du territoire, afin de proposer cette formation en mobilité à un plus grand nombre d'élèves.

Toutefois, il sera nécessaire d'identifier et d'analyser les différentes sources de financement possibles pour assurer la viabilité et le développement de ce projet.



PLUS DE 230 ÉLÈVES DÉSORMAIS FORMÉS AUX MOBILITÉS DOUCES



Organisé par l'Asbl Mobilisud pour les élèves de la 1^{ère} à la 6^{ème} primaire, les 5 écoles de Hastière ont suivi un cycle de formations sur le thème de la mobilité et la sécurité routière des usagers piétons et cyclistes.

Objectif : initier, familiariser et sensibiliser les citoyens de demain aux modes de mobilité doux.

Dans un climat de plus en plus prégnant de prise de conscience écologique, les **enjeux liés à la mobilité** s'intensifient. La manière dont nous nous déplaçons au quotidien aujourd'hui ne sera plus la même demain, les pratiques changent ou sont inévitablement vouées à changer.

Les problématiques de mobilité sont et seront d'autant plus importantes dans les **zones fortement rurales**, c'est-à-dire dans notre belle et chère région. Nos enfants doivent y être préparés.

Il est nécessaire de **sensibiliser dès le plus jeune âge** les futurs citoyens à ces enjeux de mobilité. Il est surtout nécessaire d'apporter à ces enfants le bagage nécessaire afin qu'ils puissent **se déplacer en toute sécurité** sur la voie publique.

C'est dans ce contexte que l'Asbl Mobilisud a souhaité développer ce cursus **Mobilité et Sécurité Routière** à destination du **public scolaire hastiérois**.

Du 25 septembre au 14 octobre 2024, celui-ci fut dispensé à tous les élèves du primaire des **5 écoles de la commune de Hastière** (les écoles communales de Heer, Hermeton, Agimont et Hastière-Par-Delà, ainsi que l'école Libre Sainte-Anne de Hastière-Lavaux).



LE CURSUS S'EST COMPOSÉ DE DEUX PARTIES COMPLÉMENTAIRES :

Tout d'abord, tous les élèves, de la 1^{ère} à la 6^{ème} primaire, ont suivi une formation « piéton » (2 périodes), dont l'objectif était d'apprendre la signalisation de base et de se positionner en toute sécurité sur la voie publique en tant qu'usager piéton.

Ensuite, les élèves de la 3^{ème} à la 6^{ème} ont suivi une **formation « vélo »** (4 périodes), dont l'objectif était d'apprendre à rouler en développant habileté et équilibre, ainsi que d'intégrer les règles pour s'insérer en toute sécurité dans la circulation (panneaux, règles de priorité, carrefour, ...). Des sorties à l'extérieur de la cour, aux alentours de l'école, ont même été réalisées, afin d'appliquer la théorie aux particularités de l'environnement routier de chaque école.

Résultats de ce cursus ? Des enfants ravis, et surtout, de futurs citoyens avertis et sensibilisés aux modes de mobilités doux et durables.

Le projet s'est clôturé le mardi 15 octobre, avec un spectacle de la compagnie de cirque « Ça sent le Roussi », qui a allié rires et acrobaties sur vélo.



Ce beau projet fut le résultat d'une **collaboration fructueuse** entre l'Asbl Mobilisud, la commune d'Hastière, les directions des écoles communales et libre hastiéroises ainsi que le Centre Culturel Régional de Dinant.

HASTIERE

Plus de 230 élèves formés aux mobilités douces

Les enfants des écoles hastiéroides ont reçu deux formations : une pour les piétons et une autre sur le vélo.

Les 230 élèves des cinq écoles d'Hastière, tous réseaux confondus, ont récemment suivi une formation sur le thème de la mobilité et la sécurité routière des usagers piétons et cyclistes. « Les problématiques de mobilité sont plus importantes dans les zones fortement rurales. Nos enfants doivent y être préparés, dit Emeraude Roset, coordinatrice de l'ASBL Mobilisud, qui organisait la formation dispensée aux quatre écoles communales et à l'école libre Sainte-Anne d'Hastière-Lavaux.

Le cycle se composait de deux parties complémentaires. Tout d'abord, tous les élèves ont suivi une formation « piétons » dont l'objectif est d'apprendre la signalisation de base et à se positionner en toute sécurité en tant que piéton. Les élèves des classes de la 3^e à la 6^e année primaire auront suivi



Sous l'œil de la coordinatrice de l'ASBL Mobilisud, les enfants, ont appris le maniement du vélo et les règles de circulation.

une formation vélo dont l'objectif est d'apprendre à rouler en développant habileté et équilibre, ainsi que d'intégrer les règles de circulation.

Le formateur avait construit un circuit d'apprentissage dans la cour de récréation. Les plus grands, les 5^e et 6^e années, ont eu une sortie à l'extérieur de l'école pour mettre en pratique les conseils reçus.

Sans aucun problème. C'était

comme si les enfants avaient toujours pédalé avec succès sur un circuit extérieur, avec un équipement bien visible : casque et veste à reflet jaune. Les traits d'humour du formateur étaient bien accueillis par les enfants. Ce beau projet est le résultat d'une collaboration fructueuse entre l'ASBL Mobilisud, la Commune d'Hastière, les directions des écoles ainsi que le centre culturel.

MICHEL MOTTE 2

VII. Conclusion

Pour l'année 2024, **QUELQUES CHIFFRES CLEFS** :

- 6.285 demandes reçues
- 38 chauffeurs volontaires
- 407 bénéficiaires transportés par nos chauffeurs volontaires
- 4 478 trajets réalisés par nos chauffeurs volontaires
- 46 permis de conduire théoriques ou pratiques passés via MobiliSud
- 6 communes adhérentes à MobiliSud pour bénéficier des services TàD et Auto-école

Pour l'année 2025, **NOS PROJETS** :

- Continuer à assurer une permanence téléphonique tous les jours ouvrables de l'année
- Continuer à apporter une solution de transport à plus de 99% des demandes
- Fidéliser nos chauffeurs actuels et recruter de nouveaux chauffeurs volontaires
- Augmenter le nombre de bénéficiaires en réalisant une large promotion des services
- Elargir l'accès au permis de conduire en proposant des formations en zones rurales isolées
- Pérenniser et dupliquer le projet de formations EMSR dans les écoles primaires
- Travailler en collaboration avec les communes et leurs conseillers en mobilité pour développer ensemble des projets de mobilité innovante spécifiques aux besoins de leur territoire
- Nous positionner en tant que Centrale Locale de Mobilité du territoire de l'Arrondissement de Dinant

Ensemble dessinons

la mobilité de demain !



VIII. Partenaires

